PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC 2019
Service de l'eau potable
NOTE LIMINAIRE

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2019 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron
Exercice 2019

CHAPITRE 1 : CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 5
1.1. ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE ET CONDITIONS D'EXPLOITATION .. 5
1.2. OBJET DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC 5
1.3. RESSOURCE EN EAU 6
1.3.1. LES POINTS DE PRELEVEMENTS 6
1.3.2. VOLUMES PRODUITS 8
1.4. L'UNITE DE PRODUCTION 8
1.5. LES RESERVOIRS 9
1.6. LE NOMBRE D'ABONNES ET LE VOLUME VENDU 9
1.7. LE VOLUME CONSOMME 14
1.8. LE RENDEMENT DE RESEAU 17
1.9. L'INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES 17
1.10. L'INDICE LINEAIRE DE PERTE EN RESEAU 18
1.11. PERFORMANCE OPERATIONNELLE DU RESEAU DE DISTRIBUTION 19
1.12. LE TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX EAU POTABLE 20
1.13. CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU 20
1.14. LES INTERRUPTIONS NON-PROGRAMMEES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU 25
1.15. LE TAUX DE RECLAMATION ECRITES 25
CHAPITRE 2 : LA QUALITE DE L'EAU PRODUITE ET DISTRIBUEE 26
2.1. LA RESSOURCE 26
2.2. L'EAU PRODUITE ET DISTRIBUEE 26
2.3. L'EVOLUTION DE LA QUALITE DE L'EAU 28
2.4. LA PROTECTION DE LA RESSOURCE 30
CHAPITRE 3 : LES ELEMENTS FINANCIERS DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU 31
3.1. LES TARIFS EN VIGUEUR 31
3.2. LES MODALITES D'EVOLUTION ET DE REVISION 31
3.3. LES ELEMENTS RELATIFS AU PRIX DU METRE CUBE 31
3.3.1. LA PART FIXE ET LA PART VARIABLE 31
3.3.2. LES REDEVANCES POUR POLLUTION DOMESTIQUE ET PRESERVATION DE LA RESSOURCE 32
3.4. LA FACTURE TYPE 120 M3 33
3.5. LES ABANDONS DE CREANCES 35
3.6. LE TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNEE PRECEDENTE 35
3.7. LES RECETTES D'EXPLOITATION 37
3.8. TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE 37
3.8.1. LES TRAVAUX REALISES PAR LA COLLECTIVITE 37
3.8.2. LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT ENGAGES PAR LE DELEGATAIRE 37
3.9. ETAT DE LA DETTE 39
3.10. AMORTISSEMENTS REALISES 40
CHAPITRE 4 : PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE 41

CHAPITRE 5 : ANNEXES.....41

5.1. RAPPEL DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DES SERVICES D'EAU POTABLE .. 41

5.2. NOTE AGENCE DE L'EAU 42

5.3. RAPPORT ANNUEL DE LA QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE 2019 (ARS) 42

La note liminaire est un document commun aux RPQS eau et assainissement qui doit être une introduction synthétique, résumant les grandes lignes des principes de gestion des services public de l'eau potable et de l'assainissement.

La Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron a été créé par arrêté préfectoral en date du 9 septembre 2016 avec effet au 1er janvier 2017.

Elle est issue de la fusion de la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron avec la Communauté de Communes du Quercy Vert.

La nouvelle intercommunalité est constituée de 13 communes : Albias, Bioule, Bruniquel, Génébrières, La Salvetat-Belmontet, Léojac Bellegarde, Monclar-de-Quercy, Montricoux, Nègrepelisse, Puygaillard de Quercy, St-Etienne-de-Tulmont, Vaïssac et Verlhac-Tescou.

Les compétences en matière d'eau potable et assainissement sont gérées différemment selon l'historique des territoires.

- La Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron comptait parmi ses compétences : l'eau potable, l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif,

- La Communauté de Communes du Quercy Vert comptait parmi ses compétences l'assainissement non collectif.

La compétence de l'alimentation en eau potable du territoire est confiée au Syndicat des Eaux de la région de Monclar-de-Quercy – St-Nauphary.

La compétence de l'assainissement collectif est restée une compétence communale. Tous les réseaux et station de traitement des eaux usées sont gérés en régie directe par les communes.

- Le cas particulier des communes de Bruniquel et Puygaillard de Quercy, pour lesquelles la compétence eau potable a été transférée au Syndicat des Eaux de Bruniquel-Puygaillard. Ces deux communes sont alimentées par source d'origine karstique.

Le document qui suit est le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable pour l'exercice 2019.

La présente note (note liminaire), a pour objectif de reprendre l'ensemble des ouvrages d'eau et d'assainissement et de préciser les modes de gestion pour chacun d'entre eux.

Résumé des modes de gestion par compétence :

Périmètre	Communes	Maîtrise d'ouvrage	Gestionnaire
Eau Potable	Nègrepelisse, Saint-Etienne de Tulmont, Albias, Bioule, Montricoux, Vaïssac	Intercommunale	La gestion de l'ensemble des ouvrages (adduction, production et distribution) a été déléguée à Véolia Eau dans le cadre d'un contrat d'affermage à compter du 1er janvier 2016, pour une durée de 8 ans, soit une échéance du contrat au 31 décembre 2023.
	Bruniquel, Puygaillard de Quercy	Syndicat des Eaux de Bruniquel-Puygaillard de Quercy	Véolia Eau
	Monclar-de-Quercy, Génébrières, Puygaillard-de-Quercy, La Salvetat-Belmontet, Léojac-Bellegarde, Verlhac-Tescou	Syndicat des Eaux de la région de Monclar-de-Quercy – St-Nauphary	Véolia Eau

Périmètre	Communes	Maîtrise d'ouvrage	Gestionnaire
Assainissement Collectif – PARTIE RESEAUX	Nègrepelisse, Saint-Etienne de Tulmont, Albias	Intercommunale	Délégué à Véolia Eau dans le cadre d'un contrat d'affermage à compter du 1er janvier 2016, pour une durée de 8 ans, soit une échéance du contrat au 31 décembre 2023.
	Bioule, Bruniquel, Montricoux, Vaïssac	Intercommunale	Quercy-Vert-Aveyron en régie directe
	Monclar-de-Quercy, Génébrières, Puygaillard-de-Quercy, La Salvetat-Belmontet, Léojac-Bellegarde, Verlhac-Tescou	Communale	Chaque commune
Assainissement Collectif – PARTIE STEP	Nègrepelisse, Saint-Etienne de Tulmont, Albias	Intercommunale	Quercy-Vert-Aveyron en régie directe
	Bioule, Bruniquel, Montricoux, Vaïssac	Intercommunale	Quercy-Vert-Aveyron en régie directe
	Monclar-de-Quercy, Génébrières, Puygaillard-de-Quercy, La Salvetat-Belmontet, Léojac-Bellegarde, Verlhac-Tescou	Communale	Chaque commune

Résumé des modes de gestion par commune

	Eau potable	Assainissement collectif	Assainissement non collectif (SPANC)
ALBIAS	DSP Véolia	DSP Véolia / régie	Régie
BIOULE	DSP Véolia	Régie	Régie
BRUNIQUEL	Non géré CCQVA	Régie	Régie
MONTRICOUX	DSP Véolia	Régie	Régie
NEGREPELISSE	DSP Véolia	DSP Véolia / régie	Régie
St-ETIENNE-DE-TULMONT	DSP Véolia	DSP Véolia / régie	Régie
VAISSAC	DSP Véolia	Régie	Régie
GENEBRIERES	Non géré CCQVA	Non géré CCQVA	Régie
LA SALVETAT BELMONTET			Régie
LEOJAC-BELLEGARDE			Régie
MONCLAR DE QUERCY			Régie
PUYGAILLARD DE QUERCY			Régie
VERLHAC TESCOU			Régie

LES TARIFS

Les tarifs eau potable sur l'exercice 2019

Tarifs eau potable: Albias, Bioule, Montricoux, Nègrepelisse, St-Etienne et Vaïssac

		Tva 5,5 %	**2019**	**2020**
Délégataire	Partie fixe annuelle	HT	38,60	39,60
		TTC (5,5%)	**40,72**	**41,78**
	Consommation (€ / m3)	HT	0,7410	0,7600
		TTC (5,5%)	**0,7818**	**0,8018**
Quercy-Vert-Aveyron	Partie fixe annuelle	HT	30,60	30,60
		TTC (5,5 %)	**32,28**	**32,28**
	Consommation (€ / m3)	HT	0,6692	0,6692
		TTC (5,5%)	**0,7060**	**0,7060**
TOTAL SERVICE	Partie fixe annuelle	**HT**	69,20	70,20
		TTC	**73,01**	**74,06**
	Consommation (€ / m3)	**HT**	1,4102	1,4292
		TTC	**1,4878**	**1,5078**

Tarifs eau potable: Bruniquel, Puygaillard

		Tva 5,5 %	**2019**	**2020**
Délégataire	Partie fixe annuelle	HT	46,00	47,26
		TTC	**48,53**	**49,86**
	Consommation (€ / m3)	HT	1,0660	1,0951
		TTC	**1,1246**	**1,1553**
SIAEP	Partie fixe annuelle	HT	41,50	41,50
		TTC	**43,78**	**43,78**
	Consommation (€ / m3)	HT	0,275	0,275
		TTC	**0,2901**	**0,2901**
TOTAL SERVICE	Partie fixe annuelle	**HT**	87,50	88,76
		TTC	**92,31**	**93,64**
	Consommation (€ / m3)	**HT**	1,341	1,370
		TTC	**1,415**	**1,445**

Les tarifs assainissement collectif sur l'exercice 2019

		Tva 5,5 %	**2019**	**2020**
Albias, Nègrepelisse, Saint-Etienne-de-Tulmont	**Délégataire**	Partie fixe annuelle HT	17,68	18,10
		Partie fixe annuelle TTC	18,65	19,10
		Partie Consommation HT	0,3280	0,3350
		Partie Consommation TTC	0,3460	0,3534
	Quercy-Vert-Aveyron	Partie fixe annuelle HT	39,70	39,70
		Partie fixe annuelle TTC	41,88	
		Partie Consommation HT	1,3550	1,3550
		Partie Consommation TTC	1,4295	1,4295
	TOTAUX SERVICE	Total partie fixe HT	57,38	57,80
		Total partie fixe TTC	60,54	60,98
		Total Consommation HT	1,683	1,690
		Total Consommation TTC	1,776	1,783
		Ramené 120 m3	2,161	2,172
	AEAG	Lutte contre la pollution* HT	0,33	0,33
		Lutte contre la pollution* TTC (5,5%)	0,3482	0,3482
		Modernisation des réseaux de collecte HT	0,2500	0,2500
		Modernisation des réseaux de collecte - TTC **(TVA 10%)**	0,2750	0,2750
	TOTAL GENERAL CONSO	HT	2,26	2,27
		TTC	2,399	2,406

Les tarifs de l'assainissement non collectif sur l'exercice 2020

A compter du 1er janvier 2018, la mise en place d'un nouveau règlement de service commun à la totalité du territoire communautaire a permis l'harmonisation des tarifs.

Le contrôle du neuf ou de la réhabilitation

Pour la totalité des communes, cette prestation s'élève à 130 € (soit 65 € lors du contrôle de conception et d'implantation de la filière et 65 € lors du contrôle de bonne exécution des travaux).

Le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien

Pour toutes les communes, cette prestation est facturée à partir d'une redevance annuelle de 20 €. Cette somme apparaît sur la facture de consommation de l'eau potable, soit 10 € par semestre.

CHAPITRE 1 : CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

1.1. ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE ET CONDITIONS D'EXPLOITATION

Le service d'eau potable de la Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron concerne uniquement les communes d'Albias, Bioule, Montricoux, Nègrepelisse, St-Etienne-de-Tulmont et Vaïssac. Le service est exploité en affermage, le délégataire est la société Véolia Eau en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1er janvier 2016. Ce contrat prendra fin au 31 décembre 2023.

La commune de Bruniquel adhère au Syndicat des Eaux de Bruniquel / Puygaillard, le service est exploité en affermage par la société Véolia Eau.

Les communes de Génébrières, La Salvetat Belmontet, Léojac, Monclar de Quercy et Verlhac adhèrent au Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Monclar de Quercy- St-Nauphary. Ce syndicat adhère au Syndicat Mixte de production d'eau potable des Vallées du Tarn et Tescou. Le service est exploité en affermage, le délégataire est la société Véolia Eau.

Le territoire est à dominante rural mais constitue une zone d'attraction liée à la proximité de ville plus importante telle que Montauban à 15 km ou Toulouse environ à 60 km.

Recensement INSEE population totale

		POPLEG T1			POPLEG T1				POPLEG T1					
N°	COMMUNE	2010			2015			2010-2015	2017	2018	2019	2020	2021
		Municipale	Comptée à part	Totale	Municipale	Comptée à part	Totale						
1	NEGREPELISSE	5 168	78	5246	5597	105	5702	8.7%	5707				
2	BIOULE	1055	23	1078	1101	29	1130	4.8%	1144				
3	ALBIAS	2 956	66	3022	3 207	68	3275	8.4%	3301				
4	BRUNIQUEL	607	21	628	611	7	618	-1.6%	617				
5	MONTRICOUX	1 091	20	1111	1 183	13	1196	7.7%	1218				
6	GENEBRIERES	591	13	604	668	19	687	13.7%	646				
7	MONCLAR DE QUERCY	1 763	16	1779	1 945	18	1963	10.3%	2011				
8	LEOJAC-BELLEGARDE	1 089	30	1119	1 212	37	1249	11.6%	1324				
9	SAINT ETIENNE DE TULMONT	3 529	76	3605	3 741	69	3810	5.7%	3862				
10	LA SALVETAT BELMONTET	663	7	670	800	10	810	20.9%	830				
11	PUYGAILLARD DE QUERCY	360	5	365	387	2	389	6.6%	395				
12	VERLHAC TESCOU	473	10	483	517	16	533	10.4%	533				
13	VAISSAC	789	17	806	841	16	857	6.3%	880				
	TOTAL	20 134	382	**20 516**	21 810	409	**22 219**	**8.3%**	**22 468**	0	0	0	0
	Ex.CCTVA	15 195	301	15 496	16 281	307	16 588	**7.0%**	16 729				
	Ex. QV	4 939	81	5 020	5 529	102	5 631	**12.2%**	5 739				

Les populations légales millésimées 2015 entrent en vigueur le 1er janvier 2018. Elles sont authentifiées par le décret N°2017-1873 du 29 décembre 2017

https://www.insee.fr/fr/statistiques/zones/3293086?debut=0&q=population+l%C3%A9gale

1.2. OBJET DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le délégataire assure :

- l'entretien, la surveillance, les réparations de l'ensemble des ouvrages du service d'eau potable mis à disposition par la collectivité : ouvrage de production et de distribution d'eau potable,
- le maintien de la continuité du service, comprenant notamment la mise en place d'un service d'astreinte pouvant être contacté en cas d'urgence 24h/24h,
- la réalisation de travaux précis, définis au contrat,
- les relations avec les usagers du service,
- la facturation et le recouvrement pour le compte de la collectivité et des autres organismes des redevances de toutes natures afférentes aux services publics de l'eau et de l'assainissement,
- la tenue à jour de l'inventaire du patrimoine du service,

- le recueil et la valorisation des informations relatives au fonctionnement des installations et à l'exécution du service,
- une obligation permanente de conseil à la collectivité,
- un devoir permanent d'alerte auprès de la collectivité de tout risque potentiel de nature à mettre en jeu la responsabilité de cette dernière, et ce, dès qu'il en connaissance.

Hormis les travaux d'entretien et ceux confiés au Délégataire en vertu du contrat, les travaux concernant les ouvrages du service seront exécutés par la collectivité.

1.3. RESSOURCE EN EAU

1.3.1. ***LES POINTS DE PRELEVEMENTS***

- **Exhaure de Naves**

L'eau brute est pompée en surface dans la rivière l'Aveyron au lieu-dit Naves sur la commune de Nègrepelisse.

		2014	2015	2016	2017	2018	2019
Exhaure de Naves *Débit nominal (m³/h) : 200* VP.062	Volume	1 015 385	1 051 410	1 117 582	1 153 417	1 229 404	1 233 519
	% Evolution Année N / N-1		3,55%	6,29%	3,21%	6,59%	0,33%
	% Evolution Année N / 2015				9,70%	16,93%	17,32%

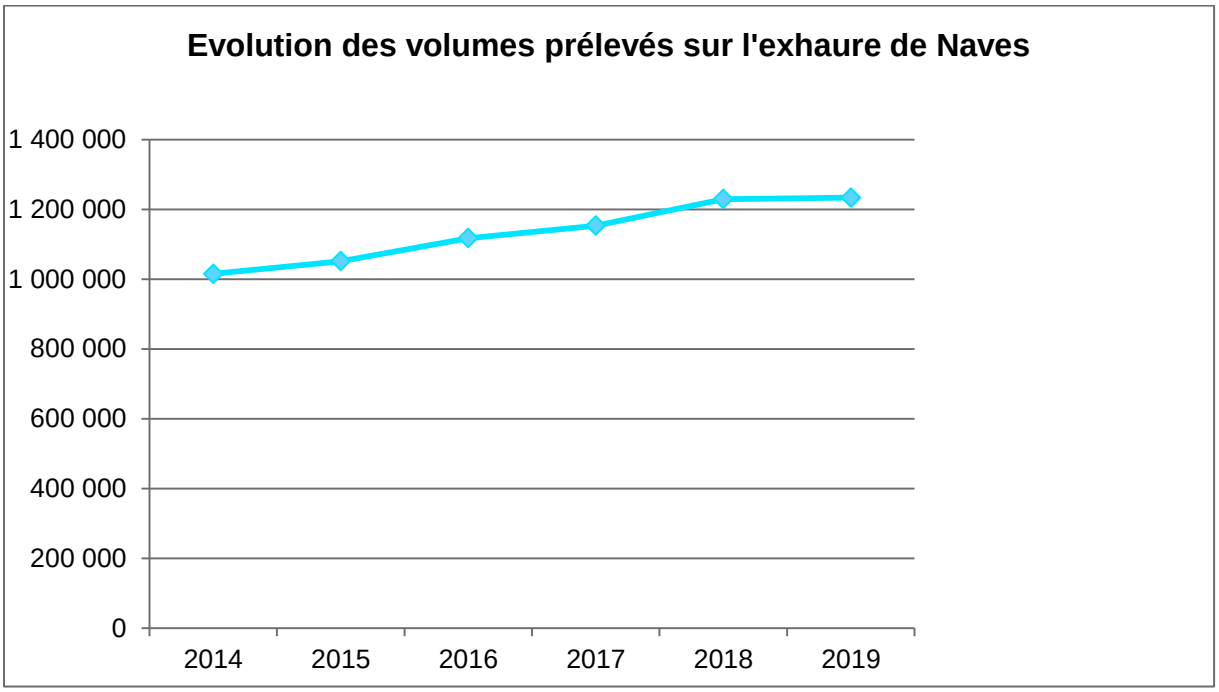

Le volume prélevé augmente de 6.59% entre 2017 et 2018 et de 0.33% entre 2018 et 2019. Soit au total plus de 17 % d'augmentation du volume total prélevé au milieu naturel depuis 2015.

- **Fond Claret**

		2015	2016	2017	2018	2019
FONT CLARET Débit nominal (m³/h) :	Volume	126 679	110 033	122 178	126 132	151 249
	% Evolution Année N / N-1		-13,14%	11,04%	3,24%	19,91%
	% Evolution Année N / 2015			-3,55%	-0,43%	19,40%

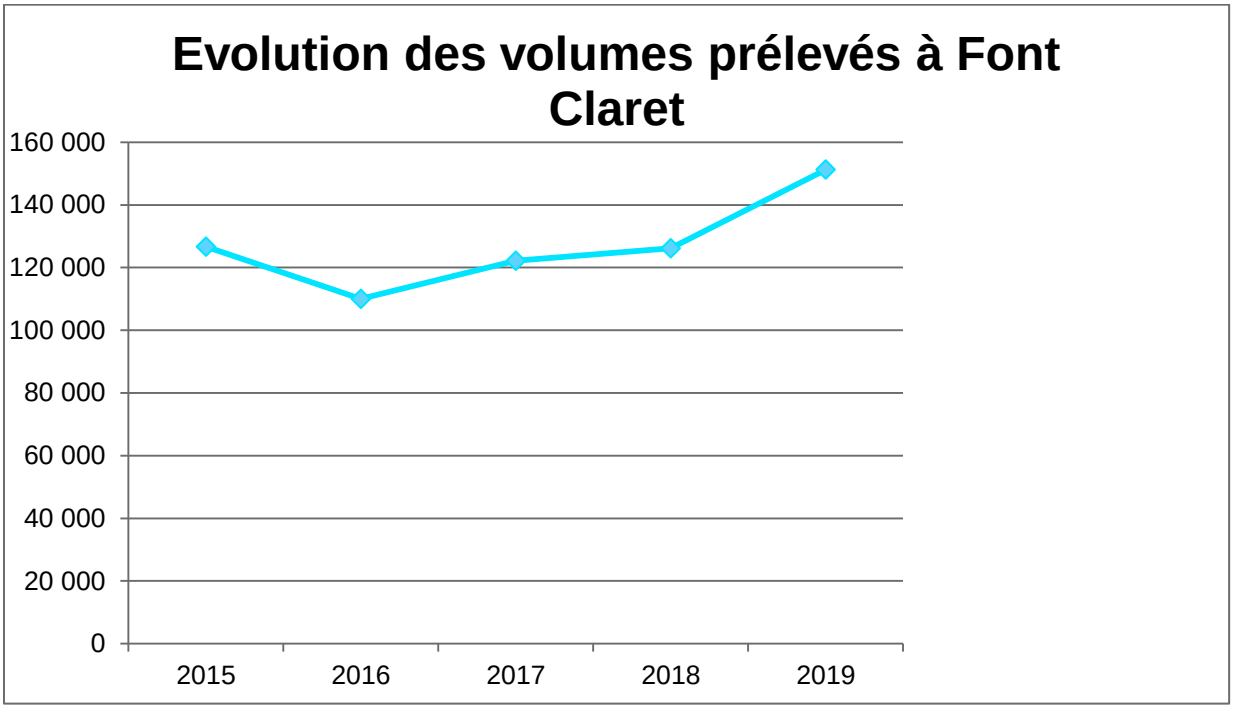

Le volume prélevé augmente de 3.24% entre 2017 et 2018 et de 19.91% entre 2018 et 2019. Soit au total plus de 19 % d'augmentation du volume total prélevé au milieu naturel depuis 2015.

1.3.2. ***VOLUMES PRODUITS***

- Exhaure de Naves

Le volume produit et mis en distribution est détaillé ci-après :

		2015	2016	2017	2018	2019
Exhaure de Naves *Débit nominal (m³/h) : 200* VP.062	Volume	1 051 410	1 117 582	1 153 417	1 229 404	1 233 519
	% Evolution Année N / N-1	3,55%	6,29%	3,21%	6,59%	0,33%
	% Evolution Année N / 2015			9,70%	16,93%	17,32%
Utilisation d l'Usine	Volume	165 814	203 086	264 070	283 437	311 103
	% Evolution Année N / N-1	-8,39%	22,48%	30,03%	7,33%	9,76%
	% Evolution Année N / 2015			59,26%	70,94%	53,19%
Volume produit VP.059	Volume	885 596	914 496	889 347	945 967	922 416
	% Evolution Année N / N-1	6,14%	3,26%	-2,75%	6,37%	-2,49%
	% Evolution Année N / 2015			0,42%	6,82%	4,16%

Pour mémoire, pour l'année 2018, le mois de pointe est juillet avec une moyenne au mois de 3216 m3/jour produit.

- Exhaure de Font Claret

Le volume produit et mis en distribution est détaillé ci-après :

		2015	2016	2017	2018	2019
FONT CLARET *Débit nominal (m³/h) :*	Volume	126 679	110 033	122 178	126 132	151 249
	% Evolution Année N / N-1	#DIV/0!	-13,14%	11,04%	3,24%	19,91%
	% Evolution Année N / 2015			-3,55%	-0,43%	19,40%
Utilisation d l'Usine	Volume	2 396	2 508	3 081	0	6 335
	% Evolution Année N / N-1	#DIV/0!	4,67%	22,85%	-100,00%	#DIV/0!
	% Evolution Année N / 2015			28,59%	-100,00%	164,40%
Volume produit	Volume	124 283	107 525	119 097	126 132	144 914
	% Evolution Année N / N-1	#DIV/0!	-13,48%	10,76%		
	% Evolution Année N / 2015			-4,17%		

1.4. L'UNITE DE PRODUCTION

- **QVA**

Un seul point de pompage en eau brute existe dans la rivière Aveyron (exhaure de Naves sur la commune de Nègrepelisse).
L'unité de production se situe au lieu-dit « Les Merlis » sur la commune de Nègrepelisse et a fournie pour l'**année 2019, 922 416 m3**. Cet ouvrage est conçu pour une capacité de production maximale de 4000 m³ par jour.
Le volume produit est en baisse en 2019 par rapport à l' année précédente.

- **SIAEP BRUNIQUEL**

Un seul point de prélèvement en eau brute existe sur la source de Font Claret (sur la commune de Bruniquel).
L'unité de production se situe au lieu-dit « Marieres » sur la commune de Bruniquel et a fournie pour l'**année 2019, 144 914 m3**.

Le volume produit est en hausse en 2019 par rapport aux années précédentes.

1.5. LES RESERVOIRS

- **CCQVA**

10 réservoirs d'une capacité totale de stockage de 3525 m³ assurent l'alimentation de toutes les communes.

- **SIAEP BRUNIQUEL**

La capacité de stockage est de 870 m³.

1.6. LE NOMBRE D'ABONNES ET LE VOLUME VENDU

- **CCQVA**

Le nombre d'abonnés (clients) constaté au 31 décembre, au sens du décret du 2 mai 2007 :

		2015	2016	2017	2018	2019
CC QVA	Nombre total d'abonnés	6 507	6 578	6 719	6 815	6 926
	% Evolution Année N / N-1	0.70%	1.09%	2.14%	1.43%	1,63%
	Volume vendu selon décret	702 154	709 217	697 077	721 370	693 432
	% Evolution Année N / N-1	4.86%	1.01%	-1.71%	3.48%	-3,87%
	Nombre total d'habitant desservis (estimation)- D.101.0	15 480	15 682	15 809	15 970	16 024
	% Evolution Année N / N-1	1.85%	1.30%	0.81%	1.02%	0,34%
	% Evolution Année N / N-2	4.12%	3.18%	2.13%	1.84%	1,36%

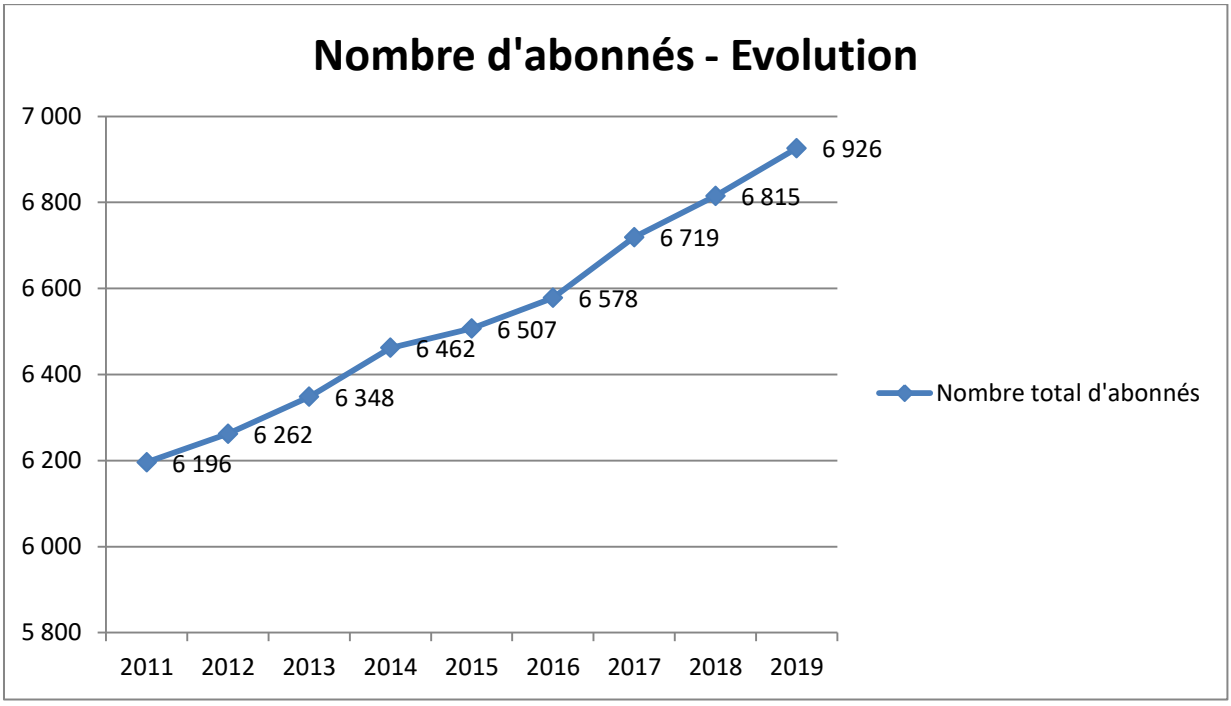

Le volume vendu est celui constaté sur les factures émises au cours de l'exercice. Il est égal au volume consommé autorisé, après déduction du volume de service du réseau, des dotations gratuites (dégrèvements pour fuites par exemple) et des éventuels forfaits de consommation.

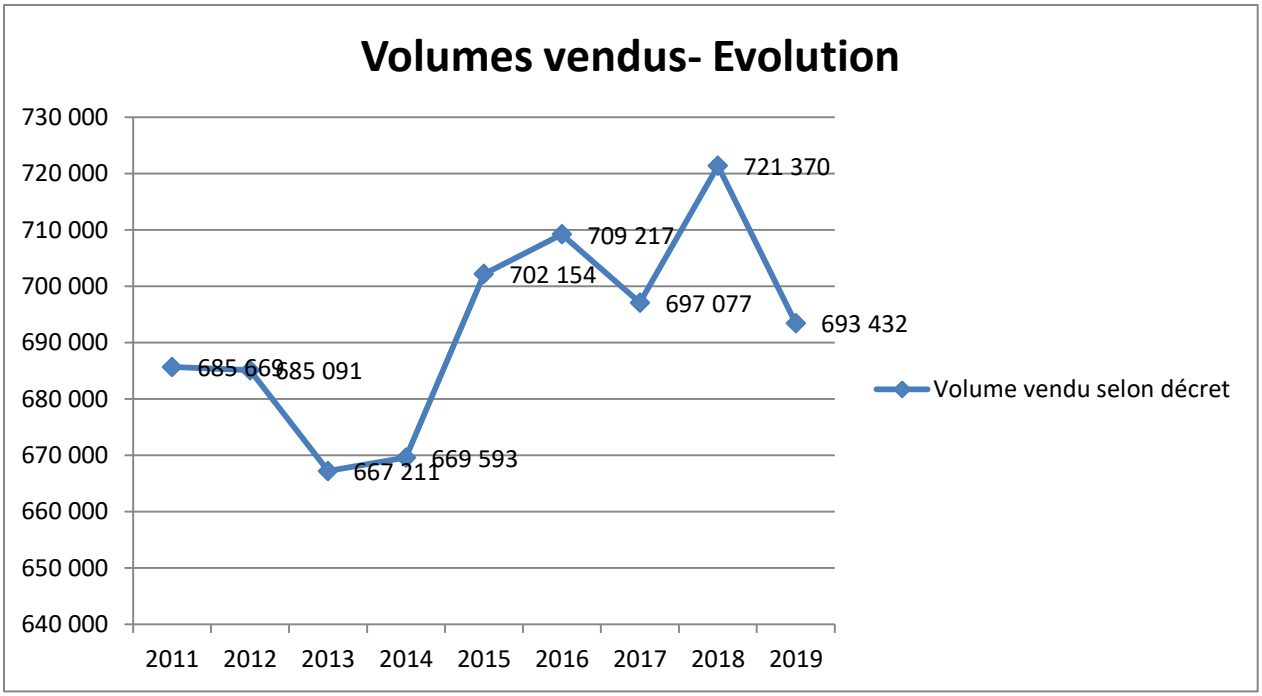

Les données par communes :

		2015	2016	2017	2018	2019
ALBIAS	**Nombre total d'abonnés**	1 358	1 367	1 370	1 394	1 421
	% Evolution Année N / N-1	0,37%	0,66%	0,22%	1,75%	1,94%
	Volume vendu selon décret	127447	130571	141637	128582	107394
	% Evolution Année N / N-1	8,12%	2,45%	8,48%	-9,22%	-16,48%
	Nombre total d'habitant desservis (estimation)	3 241	3 259	3 263	3 275	3 298
	% Evolution Année N / N-1	3,48%	0,56%	0,12%	0,37%	0,70%
BIOULE	**Nombre total d'abonnés**	438	443	450	461	474
	% Evolution Année N / N-1	2,34%	1,14%	1,58%	2,44%	2,82%
	Volume vendu selon décret	41 155	40 186	40 545	40710	41492
	% Evolution Année N / N-1	-0,10%	-2,35%	0,89%	0,41%	1,92%
	Nombre total d'habitant desservis (estimation)	1 113	1 121	1 126	1 130	1 139
	% Evolution Année N / N-1	2,20%	0,72%	0,45%	0,36%	0,80%
MONTRICOUX	**Nombre total d'abonnés**	646	636	653	643	652
	% Evolution Année N / N-1	2,05%	-1,55%	2,67%	-1,53%	1,40%
	Volume vendu selon décret	59 026	66 541	47 132	63585	60105
	% Evolution Année N / N-1	6,11%	12,73%	-29,17%	34,91%	-5,47%
	Nombre total d'habitant desservis (estimation)	1 103	1 129	1 163	1 196	1 204
	% Evolution Année N / N-1	0,64%	2,36%	3,01%	2,84%	0,67%
NEGREPELISSE	**Nombre total d'abonnés**	2 150	2 187	2 232	2 272	2 298
	% Evolution Année N / N-1	0,05%	1,72%	2,06%	1,79%	1,14%
	Volume vendu selon décret	254 096	236 884	254 352	263504	265496
	% Evolution Année N / N-1	2,73%	-6,77%	7,37%	3,60%	0,76%
	Nombre total d'habitant desservis (estimation)	5 440	5 534	5 608	5 702	5 693
	% Evolution Année N / N-1	1,85%	1,73%	1,34%	1,68%	-0,16%
ST-ETIENNE-DE-TULMONT	**Nombre total d'abonnés**	1 582	1 610	1 676	1 697	1 721
	% Evolution Année N / N-1	1,15%	1,77%	4,10%	1,25%	1,41%
	Volume vendu selon décret	175 568	189 408	168 791	177592	174629
	% Evolution Année N / N-1	6,17%	7,88%	-10,88%	5,21%	-1,67%
	Nombre total d'habitant	3 754	3 797	3 800	3 810	3 825

	desservis (estimation)					
	% Evolution Année N / N-1	0,83%	1,15%	0,08%	0,26%	0,39%
VAISSAC	**Nombre total d'abonnés**	333	335	338	348	360
	% Evolution Année N / N-1	-0,60%	0,60%	0,90%	2,96%	3,45%
	Volume vendu selon décret	44 862	45 627	44 620	47396	44316
	% Evolution Année N / N-1	6,39%	1,71%	-2,21%	6,22%	-6,50%
	Nombre total d'habitant desservis (estimation)	829	842	849	857	865
	% Evolution Année N / N-1	1,34%	1,57%	0,83%	0,94%	0,93%
	Total des abonnés	**6 507**	**6 578**	**6 719**	**6 815**	**6 926**
	% Evolution Année N / N-1	**0,70%**	**1,09%**	**2,14%**	**1,43%**	**1,63%**
	Total des volumes vendus	**702 154**	**709 217**	**697 077**	**721 369**	**693 432**
	% Evolution Année N / N-1	**4,86%**	**1,01%**	**-1,71%**	**3,48%**	**-3,87%**
	Total des habitants desservis	**15 480**	**15 682**	**15 809**	**15 970**	**16 024**
	% Evolution Année N / N-1	**1,85%**	**1,30%**	**0,81%**	**1,02%**	**0,34%**

La consommation globale unitaire était de 105 m³/abonné/an pour l'année 2018, et correspond en 2019 à **100 m³/abonné/an**.

La consommation moyenne était de 123 l/habitant/jr pour l'année 2018, et s'élève en 2019 à **119l/habitant/jr**.
Pour mémoire la consommation moyenne à l'échelle nationale est de 148l/habitant/jr.

SIAEP BRUNIQUEL

Le nombre d'abonnés (clients) constaté au 31 décembre, au sens du décret du 2 mai 2007 :

		2018	2019
SIAEP BRUNIQUEL-PUYGAILLARD	Nombre total d'abonnés	688	692
	% Evolution Année N / N-1	0,88%	0,58%
	Volume vendu selon décret	63 764	63 499
	% Evolution Année N / N-1	#DIV/0!	-0,42%
	Nombre total d'habitant desservis (estimation)	1 007	1 017
	% Evolution Année N / N-1	#DIV/0!	0,99%
	% Evolution Année N / N-2		

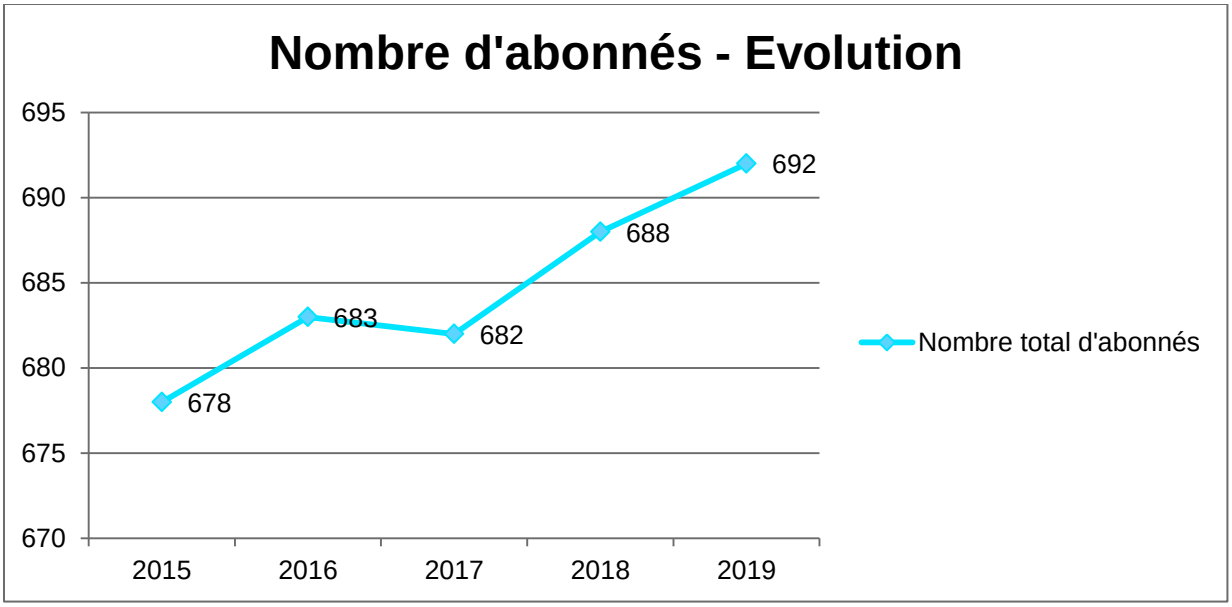

Le volume vendu est passé de 63 764 à 63 499 m³ entre 2018 et 2019.

Les données par communes :

		2015	2016	2017	2018	2019
BRUNIQUEL	**Nombre total d'abonnés**	487	493	495	497	501
	% Evolution Année N / N-1	#DIV/0!	1,23%	0,41%	0,40%	0,80%
	Volume vendu selon décret	52449	41344	36377	37519	39851
	% Evolution Année N / N-1	#DIV/0!	-21,17%	-12,01%	3,14%	6,22%
	Nombre total d'habitant desservis (estimation)	639	637	619	618	620
	% Evolution Année N / N-1	#DIV/0!	-0,31%	-2,83%	-0,16%	0,32%
PUYGAILLARD	**Nombre total d'abonnés**	191	190	187	191	191
	% Evolution Année N / N-1	#DIV/0!	-0,52%	-1,58%	2,14%	0,00%
	Volume vendu selon décret	27147	26896	25778	26245	23648
	% Evolution Année N / N-1	#DIV/0!	-0,92%	-4,16%	1,81%	-9,90%
	Nombre total d'habitant desservis (estimation)	362	369	379	389	397
	% Evolution Année N / N-1	#DIV/0!	1,93%	2,71%	2,64%	2,06%
TOTAL SIAEP	**Nombre total d'abonnés**	**678**	**683**	**682**	**688**	**692**
	% Evolution Année N / N-1	#DIV/0!	0,74%	-0,15%	0,88%	0,58%
	Volume vendu selon décret	**79596**	**68240**	**62155**	**63764**	**63499**
	% Evolution Année N / N-1	#DIV/0!	-14,27%	-8,92%	2,59%	-0,42%
	Nombre total d'habitant desservis (estimation)	**1 001**	**1 006**	**998**	**1 007**	**1 017**
	% Evolution Année N / N-1	#DIV/0!	0,50%	-0,80%	0,90%	0,99%

La consommation globale unitaire était de 93 m³/abonné/an pour l'année 2018, et correspond en 2019 à **92 m³/abonné/an**.

La consommation moyenne était de 173 l/habitant/jr pour l'année 2018, et s'élève en 2018 à **119l/habitant/jr**.
Pour mémoire la consommation moyenne à l'échelle nationale est de 148l/habitant/jr.

1.7. LE VOLUME CONSOMME

CCQVA

Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé (issu des campagnes de relève de l'exercice), du volume consommateurs sans comptage (défense incendie, arrosage public,…) et du volume de service du réseau (purges, nettoyage de réservoirs…). Il est ramené à 365 jours par un calcul prorata temporis sur la part comptabilisé, en fonction du nombre de jours de consommation.

		2015	2016	2017	2018	2019
QVA	**Volume comptabilisé (m3)-** VP.063	705 533	713 320	717 930	758 613	718 134
	Variation N/N-1	4,47%	1,10%	0,65%	5,67%	-5,34%
	Volume consommateur sans comptage (m3)-VP.221	10 440	10 440	10 440	10 560	10 560
	Variation N/N-1	-0,57%	0,00%	0,00%	1,15%	0,00%
	Volume de service du réseau (m3) VP.220	10 000	6 125	7 906	7 513	7 928
	Variation N/N-1	59,87%	-38,75%	29,08%	-4,97%	5,52%
	Volume consommé autorisé (m3) VP.063+VP.221+VP.220	725 973	729 885	736 276	776 686	736 622
	Variation N/N-1	4,89%	0,54%	0,88%	5,49%	-5,16%
	Nombre de semaine de consommation	52	52	52	52	52
	Volume comptabilisé 365 jours (m3)	699 781	719 215	714 018	776 686	736 622
	Variation N/N-1	3,62%	2,78%	-0,72%	8,78%	-5,16%
	Volume comptabilisé autorisé 365 jours (m3)	720 221	735 780	732 364	776 686	738 595
	Variation N/N-1	4,06%	2,16%	-0,46%	6,05%	-4,90%
	Volume vendu selon décret (chiffes RAD) - base recettes service	702 154	709 217	697 077	721 370	693 432
	Variation N/N-1	4,86%	1,01%	-1,71%	3,48%	-3,87%

Données extraites du RAD 2019 de Véolia Eau

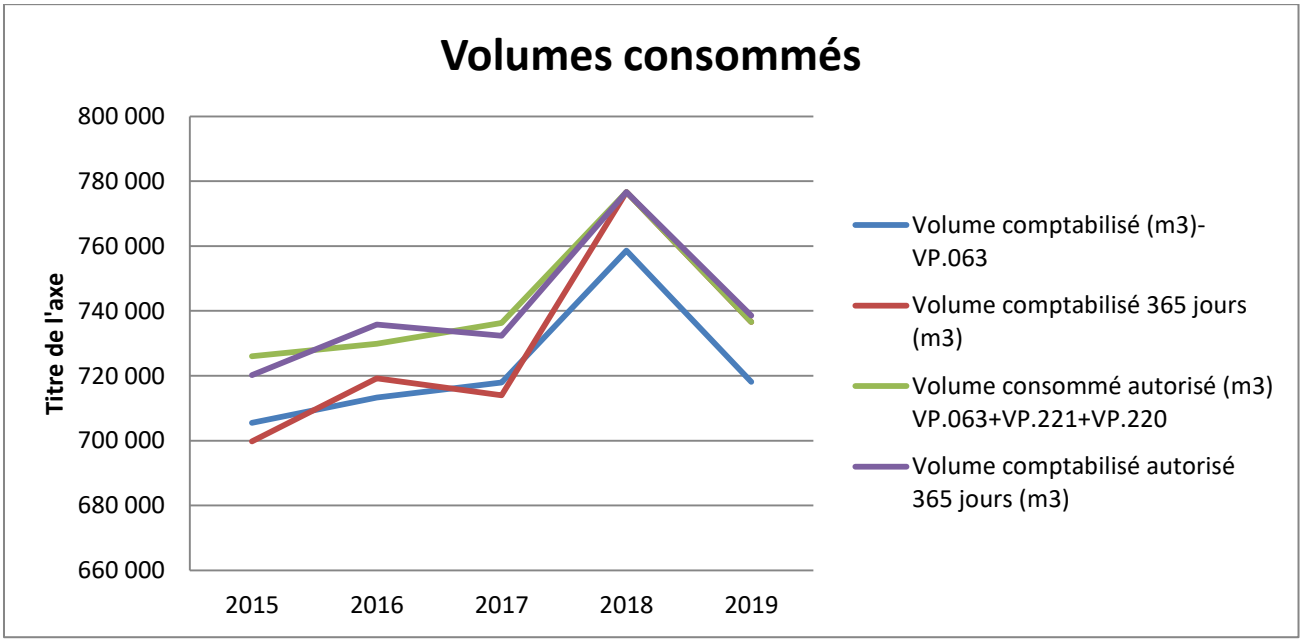

SIAEP BRUNIQUEL

		2015	2016	2017	2018	2019
SIAEP BRUNIQUEL	**Volume comptabilisé (m3)-** VP.063	79 867	68 543	64 991	66 296	75 170
	Variation N/N-1	#DIV/0!	-14,18%	-5,18%	2,01%	13,39%
	Volume consommateur sans comptage (m3)- VP.221	1 020	1 020	1 020	1 380	0
	Variation N/N-1	#DIV/0!	0,00%	0,00%	35,29%	-100,00%
	Volume de service du réseau (m3) VP.220	2 394	2 360	4 237	7 547	8 216
	Variation N/N-1	#DIV/0!	-1,42%	79,53%	78,12%	8,86%
	Volume comptabilisé 365 jours (m3)	83 281	71 923	70 248	75 223	83 386
	Variation N/N-1	#DIV/0!	-13,64%	-2,33%	7,08%	10,85%
	Nombre de semaine de consommation	53	52	52	52	52
	Volume comptabilisé autorisé 365 jours (m3)	81 778	71 366	70 248	75 223	84 009
	Variation N/N-1	#DIV/0!	-12,73%	-1,57%	7,08%	11,68%
	Volume comptabilisé autorisé 365 jours (m3)	78 364	67 986	64 991	66 296	75 793
	Variation N/N-1	#DIV/0!	-13,24%	-4,41%	2,01%	14,33%

Données extraites du RAD 2019 de Véolia Eau

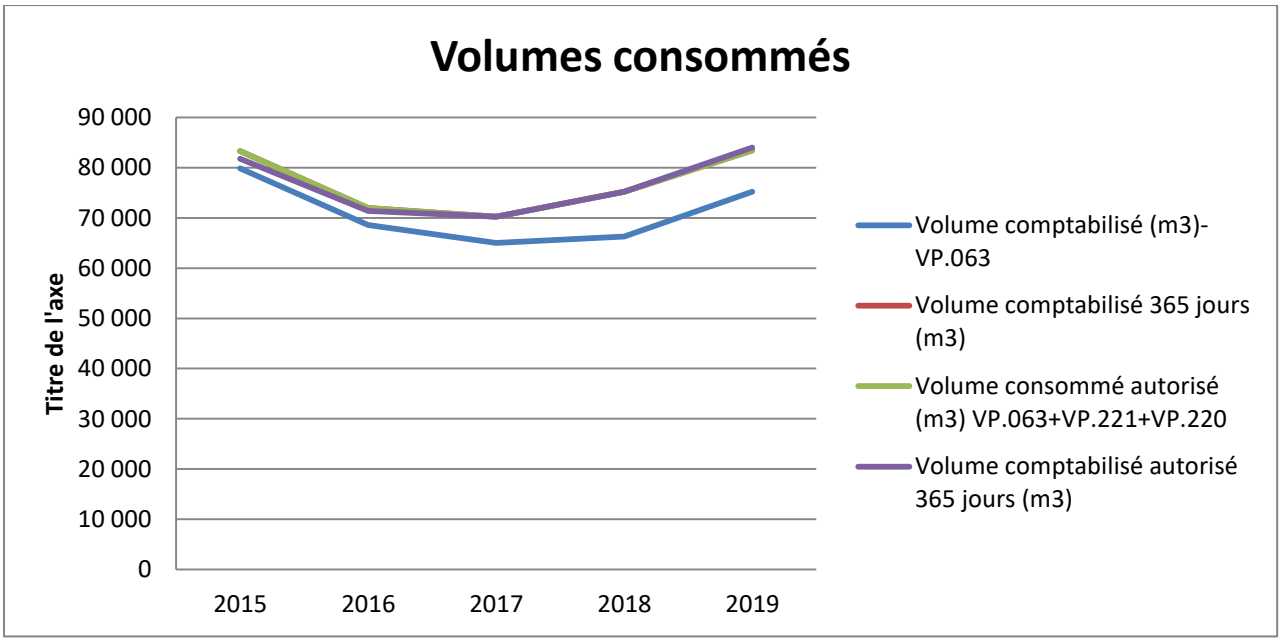

SYNTHESE DES FLUX DE VOLUMES

- **CCQVA**

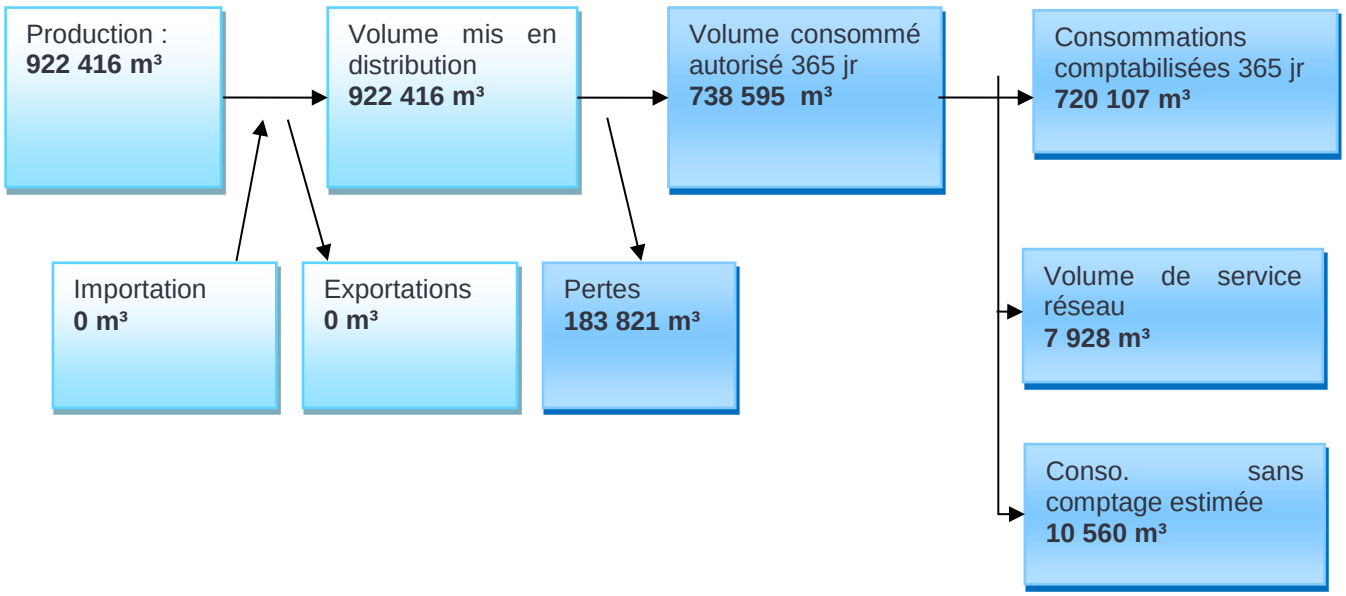

- **SIAEP BRUNIQUEL**

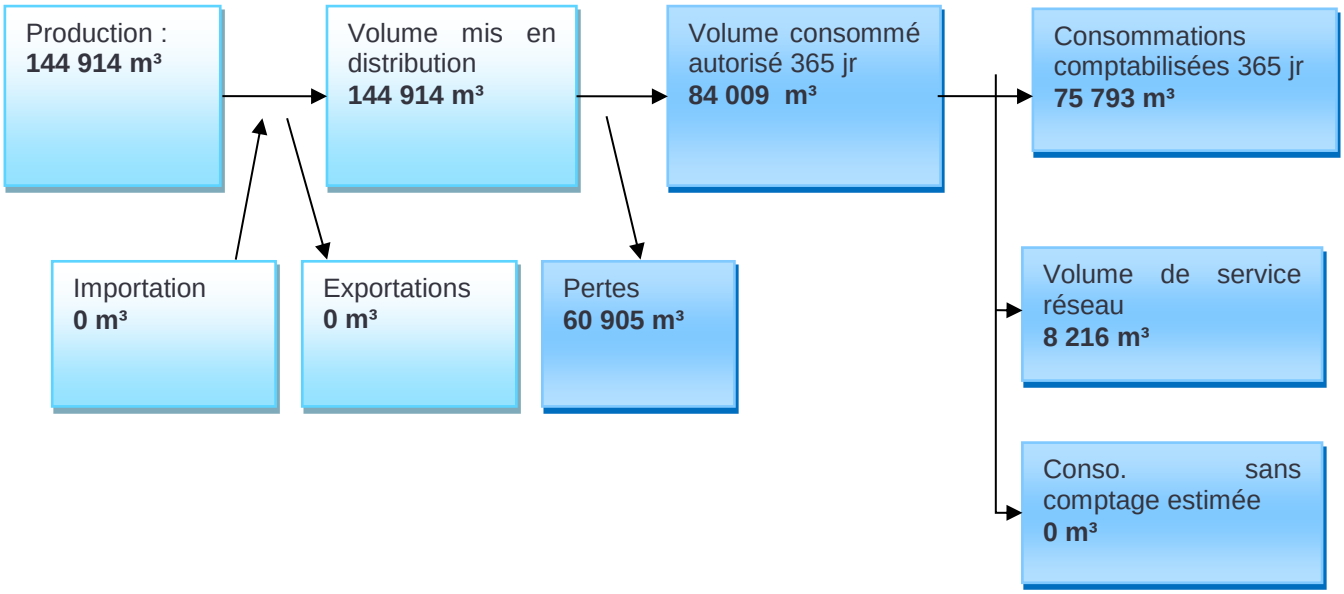

1.8. LE RENDEMENT DE RESEAU

La performance d'un service ne se mesure plus uniquement en son aptitude à délivrer une eau de qualité au robinet du client final. La performance du service recoupe également la maîtrise des pertes en eau, enjeu environnemental d'aujourd'hui et de demain, dans la perspective du changement climatique.

Dans ce contexte, la règlementation prend en compte les résolutions du Grenelle de l'environnement et fixe des objectifs de performance des réseaux de distribution d'eau, variant de 65 à 85 % selon la taille et les caractéristique des collectivités.

Intégrant la part du volume effectivement utilisé dans le volume introduit dans le réseau, le rendement permet d'apprécier la qualité du réseau et l'efficacité du service de distribution.

Il incombe aux collectivités d'atteindre les objectifs de rendement fixés par la loi pour éviter de faire peser sur les consommateurs un surcoût dû aux pénalités – telle que le doublement de la redevance pour prélèvement sur la ressource, prévues par le texte si les plans d'actions rendus nécessaires ne sont pas définis et mis en œuvre.

■ CCQVA

Pour l'année 2019, le rendement du réseau de la collectivité est de **80,1 %.**

Rendement du réseau de distribution = ((volume consommé autorisé + volumes vendus / volume produit + volumes achetés) x 100)

	2015	2016	2017	2018	2019
Rendement du réseau de distribution en %	0,81	0,81	0,82	0,82	0,80

■ SIAEP BRUNIQUEL

Pour l'année 2019, le rendement du réseau de la collectivité est de **58.0 %.**

	2015	2016	2017	2018	2019
Rendement du réseau de distribution en %	0,66	0,66	0,59	0,60	0,58

Selon l'Arrêté du 2 mai 2007, et la circulaire du 28 avril 2008 « le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services public d'eau potable et, d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable. Le volume consommateurs sans comptage et le volume de service du réseau sont ajoutés au volume comptabilisé pour calculer le volume consommé autorisé. Le rendement est exprimé en pourcentage.

1.9. L'INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES

■ CCQVA

	2015	2016	2017	2018	2019
Indice linéaire des volumes non comptés	1,25	1,31	1,17	1,26	1,35

■ SIAEP BRUNIQUEL

	2015	2016	2017	2018	2019
Indice linéaire des volumes non comptés	1,34	1,15	1,57	1,74	2,01

Cet indicateur sert à mieux connaître les volumes transitant dans le réseau de distribution.

> **Indice linéaire des volumes non comptés** = (volume mis en distribution – volume comptabilisé) / (longueur du réseau hors branchements x 365)

La diminution de cet indice signifie une meilleure connaissance des volumes consommés mais ne correspond en rien avec les pertes sur le réseau.

1.10. L'INDICE LINEAIRE DE PERTE EN RESEAU

- **CCQVA**

Cet indicateur consiste à surveiller les pertes en eau sur le réseau de distribution dont la longueur totale au 31 décembre 2019 est de 409.8 km.

> **Indice linéaire de pertes en réseau** = (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / longueur du réseau hors branchements / 365

	2015	2016	2017	2018	2019
Indice linéaire de perte en réseau	1,11	1,20	1,05	1,13	1,23

Le nombre de fuites décelées et réparées figure dans le tableau suivant :

QVA		2017	2018	2019
Quantité Réseau	Indice linéaire des volumes non comptés	1,17	1,26	1,35
	Rendement du réseau de distribution en %	0,82	0,82	0,80
	Indice linéaire des pertes en réseau (m3/j/Km)	1,05	1,13	1,23
	Nombre de fuites réparées	96	100	98
	Linéaire soumis à recherche de fuites	12 635	8 800	22 146

- **SIAEP BRUNIQUEL**

La longueur du réseau de distribution au 31 décembre 2019 est de 94.2 km.

	2015	2016	2017	2018	2019
Indice linéaire de perte en réseau	1,24	1,05	1,42	1,48	1,77

Le nombre de fuites décelées et réparées figure dans le tableau suivant :

		2017	2018	2019
Quantité Réseau	Indice linéaire des volumes non comptés	1,57	1,74	2,01
	Rendement du réseau de distribution en %	0,82	0,82	0,80
	Indice linéaire des pertes en réseau (m3/j/Km)	1,42	1,48	1,77
	Nombre de fuites réparées	22	51	39
	Linéaire soumis à recherche de fuites	17 400	53 100	53 419

1.11. PERFORMANCE OPERATIONNELLE DU RESEAU DE DISTRIBUTION

- **CCQVA**

Année	Rendement (%)	Objectif de rendement de Grenelle 2 (%)	Indice Linéaire de Pertes (m3/j/km)	Indice Linéaire des Volumes Non Comptés (m3/j/km)	Indice Linéaire de Consommation (m3/j/km)
2019	80.1	65.99	1.23	1.35	4.94

Le rendement de réseau 2019 est supérieur au seuil rendement « Grenelle 2 » ; il n'est donc pas nécessaire d'établir un plan d'action spécifique.

- **SIAEP BRUNIQUEL**

Année	Rendement (%)	Objectif de rendement de Grenelle 2 (%)	Indice Linéaire de Pertes (m3/j/km)	Indice Linéaire des Volumes Non Comptés (m3/j/km)	Indice Linéaire de Consommation (m3/j/km)
2019	58	65.49	1.77	2.01	2.44

Le rendement de réseau 2019 est inférieur au seuil rendement « Grenelle 2 » ; il est donc nécessaire d'établir un plan d'action spécifique.

1.12. LE TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX EAU POTABLE

- **CCQVA**

		2015	2016	2017	2018	2019
Patrimoine Réseau	Longueur de réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	406 838	406 719	409 056	408 831	409 788
	Linéaire renouvelé (ml)	-	250	2 205	-	
	Taux de renouvellement (%)	0,00%	0,06%	0,54%	0,00%	0,00%

- **SIEP BRUNIQUEL**

		2015	2016	2017	2018	2019
Patrimoine Réseau	Longueur de réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	93 769	93 903	94 377	94 271	94 234
	Linéaire renouvelé (ml)	0	0	0	-	-
	Taux de renouvellement (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Ce taux est calculé en prenant en compte le ml renouvelé sur les 5 dernières années / 5 / la longueur totale du réseau x 100.

1.13. CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

La loi Grenelle 2 s'inscrit dans le plan national d'adaptation au changement climatique de 2011 qui prévoit 20 % d'économie d'eau sur les prélèvements d'ici 2020.

Objectifs de la loi Grenelle 2 et du décret d'application de l'article 161 publié le 27 janvier 2012 :

- inciter les collectivités à mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux d'eau,
- engager des actions afin de limiter le taux de perte sur les réseaux.

L'obligation de réalisation d'un descriptif détaillé des ouvrages d'eau, tel que définit l'article D. 2224-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales répond à l'objectif de mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux.

Il faut que l'Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale du réseau atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles pour que le service soit réputé disposer du descriptif détaillé.
Depuis 2015, les services d'eau ne disposant pas du descriptif détaillé se sont vus appliquer un doublement de la redevance pour le prélèvements réalisés sur la ressource en eau.

Calculé sur un barème de 120 points, la valeur de cet indice est donnée ci-après :

- **CCQVA**

  Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau.

Partie A : Plan des réseaux (15 points)	Nombre de points	Points obtenus
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable	10	10
Définition d'une procédure de mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)		
10 points si les conditions suivantes sont réunies:	10	10
Existence d'un inventaire des réseaux (identification des tronçons avec le linéaire et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution)		
La procédure de mise à jour du plan des réseaux		
de 1 à 5 points		
Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblés pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaire du linéaire total, jusqu'à 90%.	5	
Matériaux et diamètres connus pour 60 à 69,9% du linéaire des réseaux = 1 pts		
Matériaux et diamètres connus pour 70 à 79,9% du linéaire des réseaux = 2 pts		
Matériaux et diamètres connus pour 80 à 89,9% du linéaire des réseaux = 3 pts		
Matériaux et diamètres connus pour 90 à 94,9% du linéaire des réseaux = 4 pts		4
Matériaux et diamètres connus pour 95 % du linéaire des réseaux = 5 pts		
de 0 à 15 points		
L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné. Puis, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaire du linéaire total, jusqu'à 90 %.	15	
Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50 % du linéaire des réseaux: 0 pts		
Dates ou périodes de pose connues de 50 % à 59,9 % du linéaire des réseaux: 10 pts		
Dates ou périodes de pose connues de 60 % à 69,9 % du linéaire des réseaux: 11 pts		
Dates ou périodes de pose connues de 70 % à 79,9 % du linéaire des réseaux: 12 pts		
Dates ou périodes de pose connues de 80 % à 89,9 % du linéaire des réseaux: 13 pts		
Dates ou périodes de pose connues de 90 % à 94,9 % du linéaire des réseaux: 14 pts		
Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95 % du linéaire des réseaux: 15 pts		15
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)		
10 points: le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouse, purges, poteaux incendie…) et s'il y a lieu les servitudes instituées.	10	10

10 points : Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	10	10
10 points : Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	10	0
10 points : Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	10
10 points : Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	10	10
10 points: Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparation, purges, travaux de renouvellement	10	10
10 points : Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	0
5 points : Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	5	5
TOTAL	**120**	**99**

La valeur de l'indice pour l'exercice 2019 est de 99 points.

La valeur de l'indice atteint le seuil des 40 premiers points du barème. En conséquence, le service dispose au 31 décembre 2019 du descriptif détaillé tel qu'exigé par la règlementation

SIAEP BRUNIQUEL

Partie A : Plan des réseaux (15 points)	Nombre de points	Points obtenus
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable	10	10
Définition d'une procédure de mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)		
10 points si les conditions suivantes sont réunies:	10	10
Existence d'un inventaire des réseaux (identification des tronçons avec le linéaire et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution)		
La procédure de mise à jour du plan des réseaux		
de 1 à 5 points		
Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblés pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaire du linéaire total, jusqu'à 90%.	5	
Matériaux et diamètres connus pour 60 à 69,9% du linéaire des réseaux = 1 pts		
Matériaux et diamètres connus pour 70 à 79,9% du linéaire des réseaux = 2 pts		
Matériaux et diamètres connus pour 80 à 89,9% du linéaire des réseaux = 3 pts		
Matériaux et diamètres connus pour 90 à 94,9% du linéaire des réseaux = 4 pts		
Matériaux et diamètres connus pour 95 % du linéaire des réseaux = 5 pts		5
de 0 à 15 points		
L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné. Puis, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaire du linéaire total, jusqu'à 90 %.	15	
Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50 % du linéaire des réseaux: 0 pts		
Dates ou périodes de pose connues de 50 % à 59,9 % du linéaire des réseaux: 10 pts		
Dates ou périodes de pose connues de 60 % à 69,9 % du linéaire des réseaux: 11 pts		
Dates ou périodes de pose connues de 70 % à 79,9 % du linéaire des réseaux: 12 pts		
Dates ou périodes de pose connues de 80 % à 89,9 % du linéaire des réseaux: 13 pts		
Dates ou périodes de pose connues de 90 % à 94,9 % du linéaire des réseaux: 14 pts		14
Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95 % du linéaire des réseaux: 15 pts		
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)		
10 points: le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouse, purges, poteaux incendie…) et s'il y a lieu les servitudes instituées.	10	10
10 points : Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	10	10
10 points : Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	10	0
10 points : Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	10

10 points : Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	10	10
10 points: Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparation, purges, travaux de renouvellement	10	10
10 points : Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	0
5 points : Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	5	
TOTAL	**120**	**94**

La valeur de l'indice pour l'exercice 2019 est de 94 points.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans la partie A, B et C avec les conditions suivantes :

- *les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis,*
- *les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble de plans des réseaux et inventaire des réseaux (partie A+B) sont acquis.*

.

1.14. LES INTERRUPTIONS NON-PROGRAMMEES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

La continuité du service est un élément majeur de satisfaction des clients.
Une information téléphonique des clients est réalisée en cas d'interruption programmée du service (travaux de renouvellement) ou non-programmée (réparation de fuite notamment).

CCQVA

En 2019, le taux d'interruption de service est de 3.32/1000 abonnés (source RAD Véolia 2019).
Ce taux est calculé à partir du nombre de coupures d'eau qui n'ont pas fait l'objet d'une information aux clients au moins 24h avant.

	2015	2016	2017	2018	2019
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1 000 abonnés)	**4,46**	**6,54**	**7,59**	**1,61**	**3,32**
Nombre d'interruptions de service	29	43	51	11	23
Nombre d'abonnés (clients)	6 507	6 578	6 719	6 815	6 926

SIAEP BRUNIQUEL

	2015	2016	2017	2018	2019
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1 000 abonnés)	**17,70**	**20,50**	**16,13**	**11,63**	**13,01**
Nombre d'interruptions de service	12	14	11	8	9
Nombre d'abonnés (clients)	678	683	682	688	692

1.15. LE TAUX DE RECLAMATION ECRITES

Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'eau, rapporté à 1000 abonnés.
Sont prises en compte les réclamations sur le goût, les fuites avant compteur, la lisibilité des factures, la qualité de la relation clientèle, etc. Les réclamations sur le prix ne sont pas prises en compte.

La formule de calcul est la suivante :

$$\frac{\text{(Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur + Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité)}}{\text{Nombre d'abonnés}} \times 1000$$

CCQVA

En 2019, le taux de réclamations écrites pour le service est de 0.43/1000 abonnés.

SIAEP BRUNIQUEL

En 2019, le taux de réclamations écrites pour le service est de 0.00/1000 abonnés.

CHAPITRE 2 : LA QUALITE DE L'EAU PRODUITE ET DISTRIBUEE

Le contrôle règlementaire de la qualité de l'eau est réalisé par l'Agence Régionale de la Santé. Les prélèvements sont réalisés sur les points du captage, l'usine de production d'eau potable, sur le réseau de distribution, jusqu'au robinet du consommateur. Les analyses effectuées sur ces prélèvements concernent l'ensemble des paramètres règlementaires microbiologiques et physicochimiques.

La qualité de l'eau produite et distribuée est évaluée au regard des limites de qualités et des références de qualité définies par la règlementation :

- les limites de qualité visent les paramètres susceptibles de générer des risques immédiats ou à plus long termes pour la santé du consommateur,
- les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau potable. Un dépassement ne traduit pas forcément un risque sanitaire pour le consommateur mais implique des actions correctives.

2.1. LA RESSOURCE

- **CCQVA**

La prise d'eau brute est effectuée dans l'Aveyron.

- **SIAEP BRUNIQUEL**

La prise d'eau est effectué sur la source de Font Claret

2.2. L'EAU PRODUITE ET DISTRIBUEE

- **CCQVA**

Le tableau suivant présente le nombre de résultats d'analyses réalisées sur l'ensemble des systèmes :

	Contrôle sanitaire	Surveillance par le délégataire	Analyses supplémentaires
Microbiologique	204	333	
Physico-chimique	3013	234	42

Détail des non-conformités par rapport aux **limites de qualité** :

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Délégataire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Délégataire	Valeur du seuil et unité
Entérocoques fécaux	0	1	0	1	32	48	0 n/100ml
ESA métolachlore	0	0,14	3	0	12	0	0,1 µg/l
Nickel	2	56	1	0	4	0	20 µg/l

A noter, la présence de pesticides (ESA Métalochlore) sur au moins un prélèvement avec une concentration dépassant la valeur seuil de limite de qualité. Ces substances chimiques sont utilisées le plus souvent pour désherber ou protéger les cultures.

Détail des non-conformités par rapport aux **références de qualité** :

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Délégataire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Délégataire	Valeur du seuil et unité
Bact et spores sulfito-rédu	0	12	0	2	32	48	0 n/100ml
Carbone Organique Total	1	2,12	0	2	5	5	2 mg/l C
Température de l'eau	7	26,5	0	2	38	36	25 °C

SIAEP BRUNIQUEL

Le tableau suivant présente le nombre de résultats d'analyses réalisées sur l'ensemble des systèmes :

	Contrôle sanitaire	Surveillance par le délégataire	Analyses supplémentaires
Microbiologique	204	333	
Physico-chimique	3013	234	42

Détail des non-conformités par rapport aux **limites de qualité** :

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Délégataire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Délégataire	Valeur du seuil et unité
E.Coli /100ml	0	2	1	0	12	14	0 n/100ml

Détail des non-conformités par rapport aux **références de qualité** :

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Délégataire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Délégataire	Valeur du seuil et unité
Bactéries Coliformes	0	5	2	0	12	14	0 n/100ml
Conductivité à 20°C	532	1260	0	2	0	3	1000 µS/cm
Conductivité à 25°C	594	1318	5	2	12	6	1100 µS/cm
Sulfates	11	524	5	2	12	6	250 mg/l
Turbidité	0	3,5	3	0	12	1	2 NFU

2.3. L'EVOLUTION DE LA QUALITE DE L'EAU

Historique des données de contrôle officiel (ARS)

Les indicateurs de conformité des prélèvements réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité concernent les paramètres microbiologiques et physico-chimiques. Ils sont transmis par l'ARS et peuvent également être consultés sur le site du ministère : http://www.social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable

A titre indicatif, les taux de conformité sont les suivants :

- **CCQVA**

	2015	2016	2017	2018	2019
Paramètres microbiologiques					
Taux de conformité microbiologique	**100,00 %**	**96,97 %**	**100,00 %**	**100,00 %**	**100,00 %**
Nombre de prélèvements conformes	32	32	31	34	32
Nombre de prélèvements non conformes	0	1	0	0	0
Nombre total de prélèvements	32	33	31	34	32
Paramètres physico–chimique					
Taux de conformité physico-chimique	**95,45 %**	**100,00 %**	**91,30 %**	**73,91 %**	**80,95 %**
Nombre de prélèvements conformes	21	13	21	17	17
Nombre de prélèvements non conformes	1	0	2	6	4
Nombre total de prélèvements	22	13	23	23	21

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

- **SIAEP BRUNIQUEL**

	2015	2016	2017	2018	2019
Paramètres microbiologiques					
Taux de conformité microbiologique	**100,00 %**	**100,00 %**	**100,00 %**	**100,00 %**	**91,67 %**
Nombre de prélèvements conformes	12	11	10	10	11
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0	0	1
Nombre total de prélèvements	12	11	10	10	12
Paramètres physico–chimique					
Taux de conformité physico-chimique	**100,00 %**	**100,00 %**	**63,64 %**	**88,89 %**	**100,00 %**
Nombre de prélèvements conformes	15	5	7	8	4
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	4	1	0
Nombre total de prélèvements	15	5	11	9	4

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

Chlorure de Vinyle Monomère :

Le Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) constitue la principale matière première du PVC. Cette substance est classée comme cancérigène et sa limite de qualité dans les eaux destinées à la consommation humaine est fixée à 0,5 µg/L. Des dépassements de cette limite de qualité sont susceptibles d'être observés du fait d'une migration dans l'eau distribuée du CVM résiduel contenu dans les parois de certaines canalisations en PVC produites avant 1980.
En 2019, comme les années précédentes, les Agences Régionales de Santé (ARS) ont continué d'appliquer l'instruction de la Direction Générale de la Santé du 18 octobre 2012 relative à la gestion des risques sanitaires en cas de dépassement de la limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaine. La plupart des ARS appliquent une stratégie d'échantillonnage ciblée sur les canalisations précédemment repérées comme à risques. Il s'agit avant tout des canalisations susceptibles d'être concernées par le phénomène de migration du CVM compte-tenu de leurs caractéristiques patrimoniales (période de pose) et hydrauliques (temps de séjour de l'eau dans la canalisation).

- **CCQVA**

La présence de Chlorure de Vinyle Monomère (CVM), au-delà de la limite de qualité (0,5µg/L), a été mise en évidence par différentes analyses réalisées dès 2012 dans le cadre de l'autosurveillance par

VEOLIA sur le réseau du syndicat. Cette présence peut être due à la migration de CVM vers l'eau distribuée, à partir des canalisations en PVC fabriquées avant 1980. Ce phénomène de migration ne survient pas de façon systématique et n'est pas permanent. En effet, le CVM n'est pas automatiquement présent dans l'eau acheminée par ce type de canalisation en PVC.
En 2019, 5 points de prélévements ont été controlés non conforme sur ce paramètre.
Le syndicat a financé la mise en place de purges automatiques sur ces 5 points et l'efficacité de ces dispositifs sera validée par une campagne de mesures au premier semestre 2020.

En 2019, les 10 prélèvements effectués sur la commune d'Albias n'ont pas mis en évidence de point de
non-conformité supplémentaire aux 3 points déjà identifiés : route de St Cirq à Montricoux , chemin de Vitrac à Albias et la route de Caussade à Bioule.
Les purges sont des solutions palliatives pour limiter la concentration de CVM et seul le renouvellement des canalisations en PVC permet de garantir la concentration en CVM de l'eau en deçà de la limite sanitaire.

- **SIAEP BRUNIQUEL**

La présence de Chlorure de Vinyle Monomère (CVM), au-delà de la limite de qualité (0,5µg/L), a été mise en évidence par différentes analyses réalisées dès 2012 dans le cadre de l'autosurveillance par VEOLIA sur le réseau du syndicat. Cette présence peut être due à la migration de CVM vers l'eau distribuée, à partir des canalisations en PVC fabriquées avant 1980. Ce phénomène de migration ne survient pas de façon systématique et n'est pas permanent. En effet, le CVM n'est pas automatiquement présent dans l'eau acheminée par ce type de canalisation en PVC.
En 2019, 5 points de prélévements ont été controlés non conforme sur ce paramètre.
Le syndicat a financé la mise en place de purges automatiques sur ces 5 points et l'efficacité de ces dispositifs sera validée par une campagne de mesures au premier semestre 2020.

2.4. LA PROTECTION DE LA RESSOURCE

La mise en place des périmètres de protection des captages et leur surveillance est indispensable à la protection de la ressource en eau. Le périmètre de protection est un des principaux moyens pour éviter la contamination par des pollutions accidentelles ou diffuses. L'indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource du service permet d'évaluer ce processus.

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau, prélèvement de Naves

	0%	Aucune action
	20%	Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours
	40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	Dossier déposé en préfecture
►	60%	Arrêté préfectoral
	80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau, prélèvement de Font Clares

	0%	Aucune action
	20%	Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours
	40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	Dossier déposé en préfecture
►	60%	Arrêté préfectoral
	80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

CHAPITRE 3 : LES ELEMENTS FINANCIERS DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

3.1. LES TARIFS EN VIGUEUR

La tarification de l'eau potable comprend une part fixe (abonnement) et une part variable, basée sur la consommation. La facturation est semestrielle.
Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.
Les volumes sont relevés annuellement.
Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

3.2. LES MODALITES D'EVOLUTION ET DE REVISION

Les tarifs sont révisés chaque année et le montant de la part collectivité doit être défini par le Conseil Communautaire avant le 31 décembre de l'année qui précède son application.
Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

3.3. LES ELEMENTS RELATIFS AU PRIX DU METRE CUBE

3.3.1. *LA PART FIXE ET LA PART VARIABLE*

Conformément à la délibération n° 2017-186 décidée par le Conseil Communautaire, la partie forfaitaire et la part variable ont été définies de la manière suivante :

- **CCQVA**

			2016	2017	2018	2019	2020
Délégataire	Partie fixe annuelle	HT	37,50	37,16	37,50	38,60	39,60
		TTC (5,5%)	**39,56**	**39,20**	**39,56**	**40,72**	**41,78**
	Consommation (€ / m3)	HT	0,7200	0,7170	0,7220	0,7410	0,7600
		TTC (5,5%)	**0,7596**	**0,7564**	**0,7617**	**0,7818**	**0,8018**
Quercy-Vert-Aveyron	Partie fixe annuelle	HT	30,60	30,60	30,60	30,60	30,60
		TTC (5,5 %)	**32,28**	**32,28**	**32,28**	**32,28**	**32,28**
	Consommation (€ / m3)	HT	0,6692	0,6692	0,6692	0,6692	0,6692
		TTC (5,5%)	**0,7060**	**0,7060**	**0,7060**	**0,7060**	**0,7060**
TOTAL SERVICE	Partie fixe annuelle	HT	68,10	67,76	68,10	69,20	70,20
		TTC	**71,85**	**71,49**	**71,85**	**73,01**	**74,06**
	Consommation (€ / m3)	HT	1,3892	1,3862	1,3912	1,4102	1,4292
		TTC	**1,4656**	**1,4624**	**1,4677**	**1,4878**	**1,5078**

SIAEP BRUNIQUEL

			2016	2017	2018	2019	2020
Délégataire	Partie fixe annuelle	HT	41,10	41,24	41,80	46,00	47,26
		TTC (5,5%)	**43,36**	**43,51**	**44,10**	**48,53**	**49,86**
	Consommation (€ / m3)	HT	0,9727	0,9760	0,9892	1,0660	1,0951
		TTC (5,5%)	**1,0262**	**1,0297**	**1,0436**	**1,1246**	**1,1553**
SIAEP	Partie fixe annuelle	HT	41,50	41,50	41,50	41,50	41,50
		TTC (5,5 %)	**43,78**	**43,78**	**43,78**	**43,78**	**43,78**
	Consommation (€ / m3)	HT	0,275	0,275	0,275	0,275	0,275
		TTC (5,5%)	**0,2901**	**0,2901**	**0,2901**	**0,2901**	**0,2901**
TOTAL SERVICE	Partie fixe annuelle	HT	82,60	82,74	83,30	87,50	88,76
		TTC	**87,14**	**87,29**	**87,88**	**92,31**	**93,64**
	Consommation (€ / m3)	HT	1,248	1,251	1,264	1,341	1,370
		TTC	**1,316**	**1,320**	**1,334**	**1,415**	**1,445**

3.3.2. ***LES REDEVANCES POUR POLLUTION DOMESTIQUE ET PRESERVATION DE LA RESSOURCE***

L'Agence de l'eau perçoit des redevances payées par les usagers de l'eau. Ces redevances sont fondées sur l'impact des activités humaines sur l'environnement. Elles incitent les usagers à la gestion responsable de l'eau et à la protection des milieux aquatiques. Elles sont encadrées par la loi et leur paiement est obligatoire.

Les taux applicables, leurs modulations géographiques et les modalités de calcul des primes pour épuration ont été fixés par les agences de bassin (conseil d'administration de l'Agence de l'Eau et Comités de bassin), dans la limite fixée par la loi.

La redevance Préservation des ressources en eau représente une contrepartie des prélèvements de ressources en eau dans le milieu naturel.

La redevance Pollution domestique participe au financement des actions et travaux de préservation du milieu aquatique. L'action individuelle pour réduire sa consommation d'eau (chasse au gaspillage, lutte contre les fuites…) permet d'agir directement sur les montants versés.
Tous les habitants s'acquittent de la redevance pour pollution.

La redevance pour pollution domestique est intégrée à la facture d'eau des abonnés. Le service d'eau potable perçoit cette redevance pour le compte de l'Agence de l'Eau. Les taux sont votés par les instances de bassin.

CCQVA

			2016	2017	2018	2019	2020
Organismes publics	**AEAG - Préservation ressources en eau**	HT	0,085	0,085	0,09	0,09	0,09
		TTC (5,5%)	**0,090**	**0,090**	**0,095**	**0,095**	**0,095**

SIAEP BRUNIQUEL

			2016	2017	2018	2019	2020
Organismes publics	**AEAG - Préservation ressources en eau**	HT	0,085	0,085	0,09	0,1	0,1
		TTC (TVA 5,5 %)	**0,090**	**0,090**	**0,095**	**0,106**	**0,106**

Les redevances sont proportionnelles à la consommation d'eau. Elles sont calculées sur le volume d'eau consommé par chaque foyer. Elles responsabilisent les consommateurs d'eau potable et font apparaître l'activité polluante d'un foyer.

3.4. LA FACTURE TYPE 120 M3

Les composantes de la facture eau potable d'un ménage de référence (120 m3) sont les suivantes pour les communes d'Albias, Bioule, Montricoux, Nègrepelisse, St-Etienne-de-Tulmont et Vaïssac.

La facture de 120 m3 représente l'équivalent de la consommation d'eau d'une année pour un ménage de 4 personnes.

ALBIAS, BIOULE, MONTRICOUX, NEGREPELISSE, St-ETIENNE-DE-TULMONT et VAISSAC

NEGREPELISSE Prix du service de l'eau potable	Volume	Prix Au 01/01/2020	Montant Au 01/01/2019	Montant Au 01/01/2020	N/N-1
Part délégataire			**127,52**	**130,80**	**2,57%**
Abonnement			38,60	39,60	2,59%
Consommation	120	0,7600	88,92	91,20	2,56%
Part syndicale			**110,90**	**110,90**	**0,00%**
Abonnement			30,60	30,60	0,00%
Consommation	120	0,6692	80,30	80,30	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	**120**	**0,0900**	**10,80**	**10,80**	**0,00%**
Organismes publics			**39,60**	**39,60**	**0,00%**
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3300	39,60	39,60	0,00%
Total € HT			**288,82**	**292,10**	**1,14%**
TVA			15,89	16,07	1,13%
Total TTC			**304,71**	**308,17**	**1,14%**
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			**2,54**	**2,57**	1,18%

Prise d'effet au 1er janvier 2016 du nouveau contrat de Délégation du Service Public de l'Eau potable.

BRUNIQUEL et PUYGAILLARD

BRUNIQUEL Prix du service de l'eau potable	Volume	Prix Au 01/01/2020	Montant Au 01/01/2019	Montant Au 01/01/2020	N/N-1
Part délégataire			**173,92**	**178,67**	**2,73%**
Abonnement			46,00	47,26	2,74%
Consommation	120	1,0951	127,92	131,41	2,73%
Part syndicale			**74,50**	**74,50**	**0,00%**
Abonnement			41,50	41,50	0,00%
Consommation	120	0,2750	33,00	33,00	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	**120**	**0,1000**	**12,00**	**12,00**	**0,00%**
Organismes publics			**39,60**	**39,60**	**0,00%**
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3300	39,60	39,60	0,00%
Total € HT			**300,02**	**304,77**	**1,58%**
TVA			16,50	16,76	1,58%
Total TTC			**316,52**	**321,53**	**1,58%**
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			**2,64**	**2,68**	1,52%

3.5. LES ABANDONS DE CREANCES

Le nombre de demandes d'abandons de créance à caractère social reçues et les montants accordés.

- **CCQVA**

	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de demandes d'abandon de créance à caractère social reçues par le délégataire	36	37	26	32	19
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité par le délégataire (€)	1 057,00	1 364,00	892,00	1 262,31	728,00
Volume vendu selon le décret (m3)	702 154	709 217	697 077	721 370	693 432

L'indicateur relatif aux abandons de créances et aux aides accordées est exprimé en €/m3, il représente la part de la solidarité aux abonnés les plus démunis, dans le prix de l'eau.
La formule de calcul est, la somme des abandons de créances et les versements à un fonds de solidarité en HT / le Volume comptabilisé 365 jours. Pour l'exercice 2019 l'indicateur est de 0.0010 € / m3.
Cette valeur est inférieure à la moyenne nationale qui atteint 0,0073 €/m3.

- **SIAEP BRUNIQUEL**

	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de demandes d'abandon de créance à caractère social reçues par le délégataire	4	3	1	9	1
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité par le délégataire (€)	124,00	170,00	23,00	283,33	23,00
Volume vendu selon le décret (m3)	79 596	68 240	62 155	63 764	63 499

Pour l'exercice 2019 l'indicateur est de 0.0010 € / m3.
Cette valeur est inférieure à la moyenne nationale qui atteint 0,0004 €/m3

3.6. LE TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNEE PRECEDENTE

Le taux d'impayés est de 1,82 %. Il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année 2018 sur les factures émises au titre de l'année précédente.
Le cas échéant, l'évolution du taux d'impayés est à même de témoigner d'une dégradation du recouvrement des factures d'eau. Une telle dégradation annonce la progression des factures enregistrées dans les comptes comme irrécouvrables.

- **CCQVA**

	2015	2016	2017	2018	2019
Taux d'impayés	**0,43 %**	**0,74 %**	**1,18 %**	**1,82 %**	**1,64 %**
Montant des impayés au 31/12/N en € TTC (sur factures N-1)	10 618	19 141	48 174	51 802	47 293
Montant facturé N - 1 en € TTC	2 488 733	2 577 226	4 068 771	2 853 914	2 887 395

- **SIAEP BRUNIQUEL**

	2015	2016	2017	2018	2019
Taux d'impayés	**0,29 %**	**0,79 %**	**0,97 %**	**1,72 %**	**0,00 %**
Montant des impayés au 31/12/N en € TTC (sur factures N-1)	557	1 734	2 023	3 748	0
Montant facturé N - 1 en € TTC	194 032	218 563	208 936	217 968	84 579

*montant extrait des RAD du délégataire

La loi Brottes du 15 avril 2013 a modifié les modalités de recouvrement des impayés par les services d'eau dans le cas des résidences principales. Quelles que soient les circonstances, les services d'eau

ont désormais interdiction de recourir aux coupures d'eau en cas d'impayés et doivent procéder au recouvrement des factures par toutes les autres voies légales offertes par la règlementation.

3.7. LES RECETTES D'EXPLOITATION

Les recettes de la collectivité

- **CCQVA**

	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes Collectivité	506 242 €	570 785 €	711 281 €	710 351 €	801 305 €
Variation N / N-1	0,45%	12,75%	24,61%	-0,13%	12,80%

Pour l'année 2019, les recettes de la collectivité ont augmenté.

- **SIAEP BRUNIQUEL**

	2018	2019
Recettes Collectivité	46 263 €	50 232 €
Variation N / N-1		8,58%

Pour l'année 2019, les recettes de la collectivité ont augmenté.

Les recettes de l'exploitant

- **CCQVA**

	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes Exploitant (Exploitation du service + Travaux attribués à titre exclusif + Produits accessoires	1 020 652 €	871 219,00 €	937 254,00 €	942 971,00 €	1 020 744,00 €
Variation N / N-1	1,89%	-14,64%	7,58%	0,61%	8,25%

Pour l'année 2019, les recettes de l'exploitant sont en hausse.

- **SIAEP BRUNIQUEL**

	2018	2019
Recettes Exploitant	103115	147319
Variation N / N-1		42,87%

Pour l'année 2019, les recettes de l'exploitant sont en hausse.

3.8. TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Un certain nombre de travaux ont été réalisés sur le réseau et les installations. Ils ont été réalisés par la collectivité et le délégataire.

3.8.1. ***LES TRAVAUX REALISES PAR LA COLLECTIVITE***

Au titre de l'exercice 2019, la CCACV a réalisé des travaux de réhabilitation de réseaux sur la commune d'Albias pour un montant de 93 562.88 euros :

3.8.2. ***LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT ENGAGES PAR LE DELEGATAIRE***

Compte tenu de l'avenir pressenti de la filière de traitement actuel, dont le remplacement ou la substitution est envisagée, il est apparu évident pour la CCQVA et son délégataire de surseoir à certaines dépenses de renouvellement patrimonial qui avaient été envisagées lors de la contractualisation de l'avenant n°15.

- **CCQVA**

Au titre de l'exercice 2019, Véolia Eau a réalisé les travaux suivants pour un montant de 56 311 euros :

❖ **Les travaux sur le réseau :**

	Engagement contractuel global	2016	2017	2018	2019
Compteurs	2590	189	309	391	314
Cumul		189	498	889	1203
Progression		7,30%	19,23%	34,32%	46,45%
Branchements	40	7	5	6	0
Cumul		7	12	18	18
Progression		17,50%	30,00%	45,00%	45,00%
Vannes	48	8	6	5	6
Cumul		8	14	19	25
Progression		16,67%	29,17%	39,58%	52,08%
Ventouses	16	2	2	2	1
Cumul		2	4	6	7
Progression		12,50%	25,00%	37,50%	43,75%
Vidanges/purges	32	0	0	0	-
Cumul		0	0	0	0
Progression		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

❖ **Les travaux sur les installations :**

Installations électromécaniques	Opération réalisée dans l'exercice	Mode de gestion
USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DES MERLIS OK		
UMT		
POMPE COAGULANT	Renouvellement	Compte
RESERVOIR REPRISE DE ST GENIES 120+100M3		
BATIMENTS - EQUIPEMENTS		
CHAUFFAGE	Renouvellement	Programme
RESERVOIR DE BOURBON 75M3		
RESERVOIR		
SONDE DE NIVEAU	Renouvellement	Programme
POIRE DE NIVEAU T HAUT	Renouvellement	Programme
POIRE DE NIVEAU T BAS	Renouvellement	Programme

SIAEP BRUNIQUEL

Au titre de l'exercice 2019, Véolia Eau a réalisé les travaux suivants pour un montant de 10 000 euros :

Les travaux sur le réseau :

	Engagement contractuel global	2016	2017	2018	2019
Compteurs		10	25	106	170
Cumul		15	40	146	316
Progression		#DIV/0!	1,54%	5,64%	12,20%
Branchements					0
Cumul					
Progression		#DIV/0!	0,00%	0,00%	0,00%
Vannes					0
Cumul					
Progression		#DIV/0!	0,00%	0,00%	0,00%
Ventouses					0
Cumul					
Progression		#DIV/0!	0,00%	0,00%	0,00%
Vidanges/purges		0	0	0	-
Cumul		0	0	0	0
Progression		#DIV/0!	0,00%	0,00%	0,00%

Les travaux sur les installations :

Sans objet

3.9. ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2016	2017	2018	2019
Encours de la dette au 31 décembre VP.182	253 202,21 €	209 957,39 €	176 845,78 €	142 132,53 €
EVOLUTION N / N-1		-17,08%	-15,77%	-19,63%
Remboursements au cours de l'exercice	53 521,91 €	50 865,07 €	39 893,65 €	40 304,49 €
EVOLUTION N / N-1		-4,96%	-21,57%	1,03%
(part subventions)	19 911,00 €	23 668,00 €	23 668,00 €	21 320,30 €
dont en intérêts	10 676,02 €	7 620,25 €	6 782,04 €	5 591,24 €
dont en capital	42 875,89 €	43 244,82 €	33 111,61 €	34 713,25 €

La part des subventions correspond à la totalité des subventions reçues au cours de l'exercice (investissement et fonctionnement)

Extinction de la dette en 2023 en l'état actuel du profil d'extinction.

3.10. AMORTISSEMENTS REALISES

	2019
Montant de la dotation aux amortissements	37 554

CHAPITRE 4 : PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

- Poursuivre la mise en œuvre des préconisations de l'Arrêté préfectoral relatif à la mise en œuvre des périmètres de protection des captages (Arrêté du 14 novembre 2014),
- Mettre en œuvre de la clôture des sites (29 000 €),
- Poursuivre la mise en place d'un Plan d'alerte et de secours (5125 € HT),
- Lancer des études de faisabilités pour la construction d'une nouvelle usine de production d'eau potable (400 000 € HT),
- Réhabiliter le réservoir de Bourbon (32 000 € HT).

CHAPITRE 5 : ANNEXES

- Rappel des indicateurs règlementaires du service d'eau potable
- Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour Garonne,
- Rapport annuel de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine 2019 (ARS).

5.1. RAPPEL DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DES SERVICES D'EAU POTABLE

Les indicateurs du service de l'eau potable sont au nombre de 17, dont 3 indicateurs descriptifs. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis la protection des points de prélèvement jusqu'à la qualité de l'eau distribuée, en passant par la performance du service à l'usager. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, du captage à la distribution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social. Chaque indicateur est défini par une fiche détaillée, fournissant toutes les explications sur ses modalités de calcul et sur son interprétation et ses limites.

Thème	Type	Code	Libellé
Abonnés	Indicateur descriptif	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis
Abonnés	Indicateur descriptif	D102.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³
Abonnés	Indicateur descriptif	D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques
Réseau	Indicateur de performance	P103.2A	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (jusqu'en 2012)
Réseau	Indicateur de performance	P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable
Réseau	Indicateur de performance	P104.3	Rendement du réseau de distribution

Thème	Type	Code	Libellé
Réseau	Indicateur de performance	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés
Réseau	Indicateur de performance	P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau
Réseau	Indicateur de performance	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau
Gestion financière	Indicateur de performance	P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité
Abonnés	Indicateur de performance	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées
Abonnés	Indicateur de performance	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés
Gestion financière	Indicateur de performance	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité
Gestion financière	Indicateur de performance	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente
Abonnés	Indicateur de performance	P155.1	Taux de réclamations

5.2. NOTE AGENCE DE L'EAU

5.3. RAPPORT ANNUEL DE LA QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE 2019 (ARS)